

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inclusion des six espèces suivantes de la famille des Trionychidae à l'Annexe II : *Cyclanorbis elegans*, *Cyclanorbis senegalensis*, *Cycloderma aubryi*, *Cycloderma frenatum*, *Trionyx triunguis*, et *Rafetus euphraticus*. Cette proposition d'inclusion respecte l'Article II paragraphe 2(a) de la Convention et répond au Critère B, Annexe 2a de la Rés. Conf. 9.24 (Rev CoP16).

Pour la liste complète des espèces voir Tableau 1.

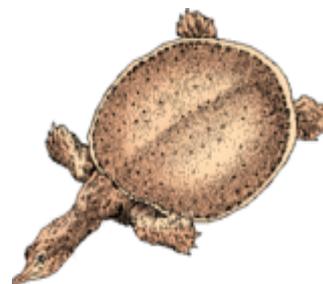
B. Auteur de la proposition

Burkina Faso, États-Unis d'Amérique, Gabon, Guinée, Libéria, Mauritanie, Nigéria, Tchad et Togo<sup>1</sup>.

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe : Reptilia  
1.2 Ordre : Testudines  
1.3 Famille : Trionychidae Gray 1825  
1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année :



la famille Trionychidae compte 14 genres et 30 espèces, actuellement reconnus dans la liste de Références normalisées CITES (Fritz & Havas, 2007, sauf Annexe).

Cette proposition souhaite l'inscription de 3 genres restants et **de 6 espèces à l'Annexe II** :

Genre *Cyclanorbis* [2 espèces : *C. elegans*, *C. senegalensis*]

Genre *Cycloderma* [2 espèces : *C. aubryi*, *C. frenatum*]

Genre *Trionyx* [1 espèce : *T. triunguis*]

Genre *Rafetus* [1 espèce : *R. euphraticus*]

Cette proposition exclut spécifiquement les genres et espèces suivants :  
Les genres *Apalone* (*A. ferox*, *A. mutica*, et *A. spinifera*) [qui doivent être inscrits par les États-Unis d'Amérique à l'Annexe III d'ici à l'automne 2016] autres que *A. spinifera atra* [maintenue à l'Annexe I] ;

<sup>1</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

*Pelodiscus sinensis* (exclue de la présente proposition en raison de son élevage à grande échelle pour alimenter le commerce) ;

Toutes les autres Trionychidae figurant aux annexes CITES depuis la CoP16 (CoP16 Prop 38, 2013)

1.5 Synonymes scientifiques : Voir Fritz & Havas, 2007, et TTWG 2014 pour les synonymes des noms de famille, genre et espèce.

1.6 Noms communs :  
anglais : Softshell turtles  
français : Tortues à carapace molle  
espagnol : Tortugas de caparazón blando  
Voir Tableau 1 et TTWG 2014 pour les noms anglais proposés pour des espèces données.

1.7 Numéros de code : NA

## 2. Vue d'ensemble

Les tortues sont les vertébrés les plus menacés au monde : près de la moitié sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN sous la catégorie En danger critique, en danger ou vulnérable. Elles sont en grand danger d'extinction en raison d'une combinaison de traits historiques de leur vie biologique. Les menaces les plus grandes pesant sur elles sont le prélèvement ainsi que la dégradation et la disparition de leur habitat (TCC, 2011).

La famille Trionychidae est présente presque partout dans le monde, avec un nombre total actuel de 30 espèces en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord. Elles sont parmi les espèces de tortues d'eau douce les plus recherchées dans le commerce international, surtout pour la consommation, en Asie de l'Est. Le commerce porte sur des animaux vivants, ainsi que sur des parties et produits (carapace et cartilage séchés, viande séchée). En outre, ces espèces sont largement capturées pour la consommation de subsistance locale et le commerce intérieur. Le commerce de tortues à carapace molle ne porte généralement pas sur une espèce particulière – ces espèces sont interchangeable en tant que sources de nourriture et de substances médicinales (par ex., les *Lissemys* asiatiques sont étroitement apparentés aux *Cyclanorbis* et *Cycloderma* africains). Sachant que les espèces de tortues à carapace molle d'Asie sont en déclin et que leur commerce est de plus en plus réglementé et restreint par la CITES et des mesures nationales, le commerce a commencé à se tourner vers d'autres sources de tortues aux États-Unis en Afrique et au Moyen-Orient, pour satisfaire la demande commerciale (Fig. 1).

La présente proposition porte sur la famille des Trionychidae (tortues à carapace molle) originaires d'Afrique et du Moyen-Orient. Le commerce des espèces de tortues connaît toujours de fortes fluctuations (expansion-régression) car l'exploitation et le commerce changent d'espèce à chaque fois que : 1) une espèce se raréfie au point de ne plus être commercialement exploitable ; ou 2) une espèce fait l'objet d'une réglementation plus stricte et devient donc plus difficilement exploitable. (Fig. 1). Enfin, la consommation asiatique (marché primaire) se déplace vers d'autres régions comme l'Afrique, l'Amérique et les Moyen-Orient pour répondre à la demande du marché (Fig. 1). Les tortues à carapace molle continuent à satisfaire aux critères d'inscription aux annexes. Cette proposition porte sur l'inscription de **six espèces** à l'Annexe II.

Une évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour six espèces de Trionychidae (*Cyclanorbis elegans* [projetée En danger critique d'extinction], *Rafetus euphraticus* [projetée En danger], *Cyclanorbis senegalensis* [projetée Vulnérable], *Cycloderma aubryi* [projetée Vulnérable], *Cycloderma frenatum* [projetée Non évaluée], et *Trionyx triunguis* [projetée Vulnérable]) a été réalisée en 2013, lors d'un atelier sur le statut de conservation des espèces de tortues terrestres et d'eau douce en Afrique subsaharienne, tenu au Togo. Ces six espèces remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II selon l'Annexe 2a, Critère B, à savoir, *il est établi, ou il est possible de déduire ou prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire pour faire en sorte que le prélèvement de ses spécimens dans la nature ne réduit pas la population sauvage à un niveau auquel sa survie pourrait être menacée par la poursuite du prélèvement ou d'autres influences*. Ces tortues sont vulnérables à la surexploitation du fait de caractéristiques biologiques/éléments de leur histoire dont la longévité des adultes, la maturité tardive, le taux de reproduction annuelle limité et la mortalité juvénile élevée (Congdon et al, 1993 ; Ernst et Lovich, 2009 ; AC25 Doc. 19. 2011). Étant donné ces caractéristiques, l'importante demande asiatique de tortues à carapace molle et de leurs parties et produits pour l'alimentation et la médecine traditionnelle, à laquelle

doit répondre le commerce international, doit être gérée et réglementée afin d'assurer la pérennité des espèces. Même les espèces dont on considère qu'elles ont actuellement une population nombreuse ou qu'elles sont peu exploitées, sont vulnérables en raison de la nature du cycle expansion-régression du commerce des tortues. À la CoP16 de 2013, dix espèces asiatiques de Trionychidae ont bénéficié d'une protection plus élevée, conférant ainsi une protection à toutes les espèces asiatiques de cette famille au titre de la CITES. Ce degré de protection plus élevé a déplacé le problème de la vulnérabilité vers le commerce des espèces africaines de Trionychidae, en raison du changement d'espèces. Ainsi, la présente proposition servirait à évoquer le principe de précaution pour réglementer le commerce des espèces africaines de Trionychidae.

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

La famille Trionychidae est présente presque partout dans le monde avec des espèces en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord (Ernst et Barbour, 1989 ; Fritz et Havas, 2007). Les espèces de Trionychidae que la présente proposition vise à inscrire aux annexes se trouvent dans les États de l'aire de répartition suivants : Afrique (37 pays) : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Moyen-Orient (6 pays) : Iran, Iraq, Israël, Liban, République arabe syrienne et Turquie. Pour une information plus précise sur les pays de l'aire de répartition de chaque espèce, voir Tableau 1.

En Turquie *Rafetus euphraticus* se limite aux fleuves Euphrate et Tigre (Firat et Dicle) et à leurs affluents au sud-est de l'Anatolie (Y Kaska - Pamukkale University, comm. pers.). En Israël, les populations originales de *Trionyx triunguis* se trouvent dans les fleuves d'eau qui se jettent dans la mer Méditerranée, où leur présence est documentée depuis l'époque préhistorique (Bate, 1934). Dans les années 1960, en raison de la pollution des cours d'eau méditerranéens, un petit nombre d'individus a été déplacé afin d'élargir le territoire de l'espèce. Ce déplacement a abouti à l'établissement d'une nouvelle population (envahissante) dans la vallée de la Hula, sur le cours supérieur du Jourdain, qui n'est pas reliée aux fleuves méditerranéens, et qui n'avait apparemment jamais hébergé de tortues à carapace molle (S. Nemptsov & D. Milstein – INPA, comm. pers.).

#### 3.2 Habitat

Toutes les tortues Trionychidae sont des animaux très aquatiques qui s'en tiennent aux rivières et aux lacs d'eau douce à une altitude basse ou modérée ; quelques espèces s'aventurent à l'occasion dans les eaux saumâtres ou salées des côtes. La plupart des tortues à carapace molle préfèrent les cours d'eau de faible débit, à fonds sableux ou limoneux, mais se trouvent aussi dans des étangs, des marais et des lacs (Ernst et Barbour, 1989 ; Bonin et al., 2006). *Trionyx triunguis* peut être plus pélagique et est une prise accessoire plus courante que les tortues de mer pour les chalutiers crevettiers turcs (Branch, 1998 ; Moll et Moll, 2004).

#### 3.3 Caractéristiques biologiques

Les espèces de cette famille sont toutes semi-aquatiques à très aquatiques ; quelques-unes émergent pour se réchauffer, et beaucoup d'autres ne sortent de l'eau que pour pondre. Elles sont aussi très majoritairement carnivores (Moll et Moll, 2004), se nourrissant de poissons, d'escargots aquatiques, de moules, de crabes, de crevettes et d'autres invertébrés vivant dans l'eau, ainsi que d'amphibiens. Cependant, certaines espèces telles que *Cyclanorbis senegalensis*, *Cyclanorbis elegans* et *Cycloderma aubryi* sont plus omnivores et se nourrissent aussi de débris et de fruits tombés à terre (Ernst et Barbour, 1989 ; Bonin et al., 2006).

Au fil de leur évolution, les tortues ont acquis une remarquable stratégie biologique, caractérisée par une croissance lente et une maturité tardive (de l'ordre de 10 à 15 ans), une longévité (atteignant une soixantaine d'années ou plus et un temps de génération de 25 à 30 ans en moyenne), une capacité de reproduction durant toute leur vie sans sénilité, un taux de reproduction annuel relativement modeste (1-100 œufs par femelle mature et par an, selon l'espèce), un très faible taux de survie des œufs et des juvéniles, mais une moyenne annuelle de survie de plus en plus élevée pour les pré-

adultes et les adultes. (AC25 Doc. 19). Les tortues à carapace molle peuvent avoir plusieurs couvées par an, par exemple, *Cyclanorbis* pondent 10-12 œufs par couvée ; *Cycloderma* pondent 15-35 œufs par couvée ; et *Trionyx triunguis*, pondent entre 25 et plus de 100 œufs par couvée (Ernst et Barbour, 1989 ; Bonin et al., 2006). En fait, pour être efficace, le cycle de vie d'une tortue consiste à atteindre la maturité, à vivre longtemps et à produire un nombre relativement modeste d'œufs chaque année de sorte que, dans sa vie, la tortue ait produit assez d'œufs pour garantir l'éclosion réussie de quelques-uns et la survie de quelques spécimens jusqu'à l'âge adulte (Congdon et al, 1993 ; Ernst et Lovich, 2009, et AC25 Doc. 19, 2011). Si l'on compare les tortues et aux grands mammifères fréquemment gérés (voir fig. 2), les tortues, en raison des caractéristiques de leur cycle de vie, sont manifestement vulnérables à tout prélèvement significatif (exemple pris chez des espèces d'Amérique du Nord mais applicable à toutes les tortues).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le signe distinctif de ce groupe c'est qu'il est dépourvu d'écailles cornées, remplacées par un cuir épais. Leur cou est long et rétractable ; les pattes sont palmées avec trois griffes à chaque patte avant. Plusieurs membres de cette famille ont un nez en forme de petite trompe (Ernst et Barbour, 1989). La longueur de la carapace des Trionychidae d'Afrique et du Moyen-Orient varie entre 40-50 cm (*Rafetus euphraticus*, parmi les plus petites) et 120 cm (*Trionyx triunguis*, parmi les plus grandes). *Cycloderma* et *Cyclanorbis* ont une longueur de carapace de l'ordre de 60 cm (Bonin et al., 2006).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les tortues sont une composante clé majeur de la chaîne alimentaire des rivières, et jouent un rôle important dans le flux énergétique, le cycle des nutriments, la dispersion de la végétation riveraine et la préservation de la qualité des eaux. En témoigne l'utilisation de *Cyclanorbis senegalensis* dans les puits africains pour les protéger des algues, des larves d'insectes et des matières en putréfaction (Moll et Moll, 2004). Les tortues à carapace molle (y compris *R. euphraticus* et *T. triunguis*) agissent souvent comme les éboueurs de l'écosystème (Moll et Moll, 2004 ; Bonin et al., 2006).

## 4. État et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

Nombre d'espèces de la famille Trionychidae sont présentes dans les systèmes fluviaux et sont donc sensibles aux altérations de cet habitat. La recherche de l'or, le prélèvement de sable et les barrages provoquent une altération de l'habitat des tortues. Les prélèvements entraînent la disparition ou la perturbation des lieux de ponte (plage de sable). La construction de barrages peut aussi perturber les lieux de ponte, mais l'impact des barrages est beaucoup plus important, en amont comme en aval. L'altération du débit cause l'inondation des zones de ponte (noyant les œufs ou les sites de ponte). Le débit peut modifier la transparence de l'eau, perturbant aussi la qualité de l'habitat des tortues et leur capacité de chasser (eau trop trouble pour s'y cacher et attraper les proies). Parmi les exemples d'espèces riveraines touchées par la détérioration de leur habitat figurent *Rafetus euphraticus* et *Trionyx triunguis* (Moll et Moll, 2004 ; Med-RLA, 2006).

### 4.2 Taille de la population

Peu d'étude de population ont été menées sur les tortues de la famille Trionychidae. Pour la plupart des espèces de tortues commercialisées, la taille des populations est déduite du volume du commerce international et/ou de la prévalence des spécimens disponibles sur le marché alimentaire et celui des animaux de compagnie. Il n'existe malheureusement aucune donnée à cet égard pour les tortues africaines à carapace molle. On estime que *Cycloderma frenatum* est courante dans la portion méridionale peu profonde du lac Malawi, mais rare dans les eaux septentrionales plus profondes du lac (Broadley et Sachsse, 2011). *Rafetus euphraticus* se trouve dans la plupart des cours d'eau et marais de la province du Khouzistan, au sud-ouest de l'Iran (Ghaffari et al. 2008). En Turquie, on ne dispose que de données limitées pour *R. euphraticus* en raison du très petit nombre de spécimens adultes enregistrés, qui semblerait toutefois être inférieur à 50 (Y. Kasa - Pamukkale University, comm. pers.). Le ministère de l'Environnement de l'Iraq a documenté la présence de *R. euphraticus*, disséminée dans le milieu aquatique de diverses régions du pays, en forte croissance surtout dans les maris, les plans d'eau et les rivières du Sud (A.O. Salman – MoE, comm. pers.). La présence de *Trionyx triunguis* est devenue rare en Syrie, au Liban, en Israël et en Afrique ; elle est pratiquement éteinte en Égypte (Turkozan, 2008). La population méditerranéenne se trouve En

danger critique d'extinction, probablement du fait des prises incidentes des chalutiers crevettiers (Moll et Moll, 2004). En Turquie, il existe davantage de données sur *T. triungus*, dont la population est assez largement répartie (avec 15 sous-populations au moins) ; on estime toutefois que la sous-population la plus grande est inférieure à 400 -500 individus. La population semble être restée stable au cours de la dernière décennie (Y. Kasa, O Turkozan – Pamukkale & Adnan Menderes Universities, comm. pers.). *Cyclanorbis elegans* s'est raréfiée dans la plus grande partie de son aire de répartition, à l'exception peut-être du Nil moyen au Sud-Soudan et au Soudan (comm. pers. T. Diagne, Togo Workshop 2013). Les populations de *Cycloderma aubryi* ont considérablement décliné, du moins localement et probablement dans la plus grande partie de l'aire de répartition, en raison des prélèvements pour la consommation locale. Des pêcheurs gabonais ont rapporté en 1996 que l'espèce n'était plus aussi abondante qu'elle l'était autrefois, et ont limité leurs activités de chasse au printemps, plutôt que toute l'année (Gramentz, 2008). Maran (2002) et Maran et Pauwels (2005) ont enregistré des taux de prélèvement atteignant 30 spécimens de *Cycloderma* par semaine et par pêcheur au Gabon.

Les études montrent que le prélèvement, même non récurrent, peut provoquer une diminution importante de la population de tortues concernées, dont les effets peuvent durer des décennies (UF, 2012).

#### 4.3 Structure de la population

D'après les données obtenues à partir des études de tortues à carapace molle d'Amérique du Nord (Apalone), les femelles sont plus grandes que les mâles et la proportion mâles-femelles va de 1:1 à un plus grand nombre de mâles (Ernst et Lovich, 2009). Lorsque les femelles sont plus grandes que les mâles, il arrive qu'elles soient capturées en plus grand nombre que les mâles, pour leur taille et pour leurs œufs, ce qui aggrave encore l'impact sur la démographie, les femelles reproductrices devenant alors moins nombreuses au sein de la population.

#### 4.4 Tendances de la population

Il est difficile de donner des chiffres précis, compte tenu de la rareté des études de population effectuées en Afrique, surtout pour ces espèces. Toutefois, l'atelier sur les Listes rouge de l'UICN, tenu au Togo en 2013, a transféré dans une catégorie de menace supérieure quatre sur les six espèces de tortues à carapace molle évaluées, qui sont passées de Pas inscrite/Faible préoccupation à Menacée (VU ou CR), ce qui traduit un déclin de l'abondance et de la démographie des tortues à carapace molle.

#### 4.5 Tendances géographiques

On a non seulement constaté des tendances à la baisse dans les populations d'espèces de Trionychidae d'Afrique et du Moyen-Orient, mais aussi la disparition de certaines espèces de plusieurs voies navigables et systèmes fluviaux, comme la raréfaction/disparition de *Cyclanorbis elegans* dans la plus grande partie de son aire de répartition, à l'exception peut-être du Nil moyen au Sud-Soudan et au Soudan (comm. pers. T. Diagne, Togo, Atelier 2013).

### 5. Menaces

- 5.1 Les tortues à carapace molle sont souvent consommées localement en Afrique. Des études des marchés et des restaurants menées à Lambaréné au Gabon de 2012 à 2015 ont révélé 33 spécimens de *Cycloderma aubryi* / *Trionyx tringuis* vendus comme viande de brousse (comm. pers. H. Arrowood, OELO Gabon). Gramentz (1999) avait signalé en janvier-avril 1996 que quelque 60 individus de *Cycloderma* et 15 de *Trionyx* étaient en vente au marché de Lambaréné. Toutefois, les tortues à carapace molle sont particulièrement recherchées dans l'industrie de l'aquaculture asiatique en raison de leur croissance rapide et pour leur intérêt alimentaire dû à une grande teneur en gélatine (calipée, également présent chez les tortues de mer). Les tortues à carapace molle, comme toutes les Testudines sont vulnérables à la surexploitation en raison de leurs caractéristiques biologiques et de leur évolution – longévité des adultes, maturité tardive, faible potentiel reproducteur annuel et mortalité juvénile élevée. Cette stratégie entraîne une haute probabilité pour que, durant leur longue vie, une partie des bébés atteigne l'âge adulte. Toutefois, la stratégie biologique des tortues échoue à cause de l'exploitation par l'homme. En effet le prélèvement qu'il opère parmi les adultes entraîne une diminution des pontes et donc du nombre d'œufs parvenant à maturité. De même, l'exploitation humaine des œufs en laisse trop peu parvenir à éclosion et donc à l'âge adulte.

L'effondrement de la population est donc inévitable (Congdon et al, 1993 ; Ernst et Lovich, 2009 ; AC25 Doc. 19. 2011).

Le commerce mondial des tortues a connu ces 15 dernières années de fortes fluctuations – lorsqu'une espèce devient trop rare ou protégée par une réglementation, le commerce s'intéresse à une autre espèce (Fig. 1). Des ressortissants chinois ont commencé à prélever des spécimens de *Cycloderma frenatum* dans le lac Malawi en novembre 2013, soit 5-6 mois après que nombre de tortues à carapace molle asiatiques se soient vues octroyer un statut de protection plus élevé à la CoP16 de la CITES (B. Banda, Malawi National Parks, correspondance e-mail, Nov. 26, 2013). Par ailleurs, la même chose a été observée en 2014 pour des tortues à carapace molle nord-américaines qui n'étaient pas inscrites aux annexes CITES (là aussi, une protection moindre), avec l'arrestation de pêcheurs contrebandiers asiatiques en Floride (Robin des Bois, 2014).

Les deux espèces qui se trouvent au Moyen-Orient sont souvent abattues par les pêcheurs qui les perçoivent comme un complément des ressources halieutiques (Ghaffari et al. 2008 ; Turkozan, 2008). En outre, la constante croissance démographique humaine et le développement font peser sur les populations de tortues la pression de la dégradation et de la disparition de leur habitat (Moll et Moll, 2004 ; Med-RLA, 2006). Quelques exemples précis des menaces pesant sur cette espèce sont présentés plus bas.

- 5.1.1 *Cyclanorbis senegalensis* fait l'objet de captures de grande envergure à des fins de subsistance et de commerce local (Gramentz, 2008). S'agissant du commerce international des animaux de compagnie, les preuves récentes ont été trouvées concernant trois spécimens de *Cyclanorbis senegalensis* en vente sur le site *Kingsnake.com* pour US\$600. La publicité indique qu'ils « viennent d'arriver d'Afrique de l'Ouest » et que « leurs carapaces sont à l'état brut, ce qui est très courant pour les importations de cette espèce » indiquant que ces spécimens ont été prélevés dans la nature (<http://www.firstchoicereptiles.com/>).
- 5.1.2 *Cycloderma aubryi* fait l'objet de prélèvements importants sur le plan local. Il est sous-entendu que prélèvement intense de spécimens de cette espèce à des fins de consommation est la cause principale de déclin (comm. pers. T. Diagne, Atelier Togo 2013 ; Maran et Pauwels, 2005). Au Congo, cette espèce est régulièrement prélevée ou « pêchée » par les populations locales et vendues comme viande de brousse à Brazzaville et Pointe Noire (Maran et Pauwels, 2005). Il semblerait aussi que cette espèce soit consommée par des ressortissants chinois travaillant dans la région (N. Honig, PALF, comm. pers.).
- 5.1.3 *Trionyx triunguis* est exploitée depuis longtemps pour sa viande par les populations d'Égypte et de Mésopotamie. De plus, dans de nombreuses régions, son habitat a été dégradé. La Pollution (y compris le déversement d'hydrocarbures), la capture accidentelle et la construction de barrages ont eu des effets négatifs sur les populations. En Turquie, la principale menace pesant sur l'espèce est la pêche au chalut et la pêche à la palangre (Luiselli et Akani, 2003 ; Moll et Moll, 2004 ; Turkozan, 2008). Des populations autochtones du Soudan se sont spécialisées dans la capture de cette espèce de tortue lorsqu'elle vient sur les plages pour nidifier (Moll et Moll, 2004). Parmi les preuves d'un commerce international illicite d'animaux de compagnie figurent quatre tortues à carapace molle qui faisaient partie d'une cargaison plus importante provenant du Nigéria et destinée à l'Europe, saisie à l'aéroport de Dakar, Sénégal, en mai 2014 (<http://www.turtlesurvival.org/blog/1-blog/287-turtles-seized-in-senegal>). En Israël, l'une des principales menaces pesant sur l'espèce est la prédation des nids par les carnivores indigènes tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), la mangouste ichneumon *Herpestes ichneumon*) et le chacal doré (*Canis aureus*). Des données d'enquête montrent que 25-35% des nids font l'objet de prédation (S. Nemptzov & D. Milstein – INPA, comm. pers.).
- 5.1.4 *Cycloderma frenatum* a de tout temps été exploitée à des fins de consommation par les tribus locales vivant à proximité du lac Malawi (Broadley et Sachsse, 2011) mais ferait l'objet de prélèvements récents pour alimenter le commerce international (voir plus haut et sect. 6.4).
- 5.1.5 *Rafetus euphraticus* en Iran est menacée par la destruction/dégradation de l'habitat pour la construction de barrages, l'extraction de sable, et la pollution grandissante de l'eau, notamment le déversement de pesticides, d'engrais, d'hydrocarbures, de produits chimiques industriels, de déchets et d'eaux usées (Moll et Moll, 2004 ; Ghaffari et al. 2008). En Turquie, un problème rencontré par l'espèce est celui des prises accidentelles dans les filets de pêche (Y. Kasa - Pamukkale University, comm. pers.) En Iraq, l'assèchement des marais a contribué

à la destruction de vastes pans de son habitat vers le milieu des années 1990 (A.O. Salman – MoE, comm. pers.).

- 5.1.6 Les prélèvements de *Cyclanorbis elegans* à des fins de consommation locale ne datent pas d'hier et semblent étendus et intensifs, sachant que ces animaux sont de grande taille et que leur chair est très recherchée (comm. pers. T. Diagne, Atelier Togo 2013)

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Les tortues et leurs œufs offrent depuis longtemps une source importante de nutriments aux populations locales d'Afrique et du Moyen-Orient (voir sections 5.1.1 à 5.1.6). L'étude de fosses à détritrus archéologiques de l'ancienne Égypte a révélé que les tortues à carapace molle du Nil étaient déjà utilisées à cette époque. Des tribus nubiennes se servaient de leur grande carapace comme bouclier (Moll et Moll, 2004). *Rafetus* était utilisé pour des cérémonies funéraires par des sociétés anciennes de Mésopotamie (Berthon et al., 2016). Aujourd'hui, les populations locales vivant autour du lac Turkana, au Kenya, consomment encore des tortues (Spawls et al, 2002).

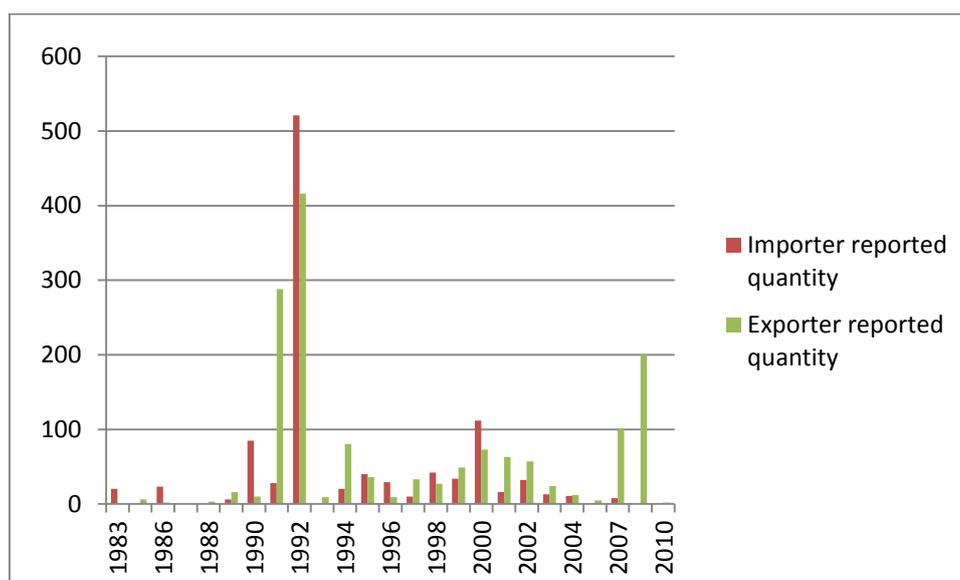
Il n'existe pas de données sur la consommation de *R. ephraticus* comme viande en Turquie mais on sait que cette espèce est utilisée pour soigner diverses maladies (Berthon et al., 2016). En Iraq, certaines populations locales croient que la viande de cette espèce est dangereuse mais que sa graisse est un traitement adéquat pour de nombreuses maladies de peau, et les infections, les rhumatismes, etc. (A.O. Salman – MoE, comm. pers.). La tribu des Bari, au Soudan, utilise les carapaces de *Cyclanorbis* comme bassines, et ailleurs en Afrique, des carapaces de *Trionyx triunguis* tendues de peaux de poisson non tannées servent de guitares (Moll et Moll, 2004).

### 6.2 Commerce licite

Les tortues à carapace molle de la famille Trionychidae est l'une des espèces de tortue d'eau douce les plus recherchées dans le commerce international, principalement à des fins de consommation en Asie de l'Est. Des tortues à carapace molle africaines (*Cyclanorbis elegans*, *Cycloderma frenatum*) ont été signalées sur des marchés d'animaux de compagnie à Hong Kong (Cheung & Dudgeon, 2006). Étant donné que les espèces d'Afrique et du Moyen-Orient ne sont pas inscrites aux annexes CITES, il n'existe aucune base de données répertoriant le commerce licite. La base de données des États-Unis d'Amérique sur la lutte contre la fraude (US Law Enforcement Database) tenue par l'US Fish and Wildlife Service, répertorie 570 tortues à carapace molle africaines (aucune *Rafetus ephraticus*) importées aux États-Unis entre 1999 et 2014 ; 56% d'entre elles sont des *Trionyx triunguis* ; 26% des *Cyclanorbis* ; et 18% des *Cycloderma*. Parmi les principaux pays exportant ces tortues à carapace molle africaines figurent : le Ghana (41%), le Bénin (22%), le Mozambique (11%), la République démocratique du Congo (8%), et le Togo (7%).

*Trionyx triunguis* a toutefois été inscrite à l'Annexe III de la CITES (Ghana) de 1976 à 2007. La Base de données sur le commerce CITES PNUE-WCMC signale, entre 1982 et 2010, l'exportation de 1051 (rapporté par l'importateur) ou de 1522 (rapporté par l'exportateur) spécimens de *T. triunguis*, tous prélevés vivants dans la nature (84%) et provenant de 14 États de l'aire de répartition. Le Soudan (49%) et le Ghana (41%) étaient les principaux pays d'exportation de ces tortues, l'Égypte (48%) et les États-Unis d'Amérique (25%) étant les principaux pays d'importation.

Commerce annuel de spécimens vivants de *Trionyx triunguis* de 1976 à 2007 (Base de données sur le commerce CITES PNUE-WCMC).



En Israël, aucune exportation de *T. triunguis* n'a été enregistrée depuis 1996 au moins, et il existe une faible demande de tortues à carapace molle pour l'alimentation ou le commerce des animaux de compagnie (S. Nemtsov & D. Milstein – INPA, comm. pers.).

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Des études récentes d'Asie du Sud révèlent une tendance à la hausse du commerce de calipée séchée (parties cartilagineuses de la carapace de tortues à carapace molle) vers la Chine, où elle est consommée en soupe dans laquelle le cartilage devient une substance gélatineuse. Le fabricant japonais Nissin, présent sur le marché mondial, a lancé en mars 2016 ses nouvelles saveurs de soupes de nouilles, notamment « Luxury Broth Softshell Turtle Soup Flavor ». On trouve de la « poudre de tortue à carapace molle » dans la liste d'ingrédients (<http://en.rocketnews24.com/2016/03/30/cup-noodle-to-release-luxury-shark-fin-and-softshell-turtle-flavors/>). Le cartilage séché pouvant être conservé durant de longues périodes, il peut être difficile de savoir si la substance déshydratée est de la calipée, et de quelle espèce le cartilage séché provient (Horne et al, 2012). La calipée est également utilisée en médecine traditionnelle (Zhou et Jiang, 2008 ; Horne et al, 2012). Les ressortissants chinois s'intéressent tout particulièrement à la tortue *Cycloderma frenatum* du lac Malawi pour ses parties et produits (calipée et carapace) (voir section 6.4 ci-dessous).

### 6.4 Commerce illicite

Au Malawi, une opération anti-braconnage a permis d'arrêter trois ressortissants nationaux et un ressortissant chinois pour possession d'une boucherie illégale de tortues (*Cycloderma frenatum*) à Bara, près du lac Malawi. Cette opération a débouché sur la confiscation de 1007 carapaces de tortues séchées (y compris de la calipée séchée – partie cartilagineuse de la carapace de tortues), 11 tortues vivantes, ainsi que des peaux séchées, des plastrons et des clapets séchés destinés à l'exportation, la chair proprement dite des tortues ayant été laissée aux villageois (B. Banda, Malawi National Parks, correspondance e-mail 26 novembre 2013).

Quatre spécimens de tortues africaines à carapace molle (*Trionyx triunguis*) qui faisaient partie d'un envoi plus important provenant du Nigéria et destiné à l'Europe ont été saisiés à l'aéroport de Dakar, au Sénégal, en mai 2014 (<http://www.turtlesurvival.org/blog/1-blog/287-turtles-seized-in-senegal>).

Comme nous l'avons vu précédemment, le commerce illicite des animaux vivants et des parties et produits a été documenté et semble concerner l'exportation de spécimens vers l'Asie et d'autres régions. Il existe actuellement et ce, depuis plusieurs années, un important commerce illicite de tortues vivantes, lequel semble toutefois se déplacer vers des parties et des produits transformés (souvent plus faciles à dissimuler), comme la pâte de tortue moulue, la calipée et la poudre d'os (AC25 Doc. 19 ; SC61). Néanmoins, ces envois étant rarement signalés, cet aspect du commerce

illicite demeure largement inconnu. L'identification des espèces de tortues commercialisées vivantes, et surtout, de leurs parties et produits transformés commercialisés pose de sérieux problèmes. En effet, de nombreux pays ne disposent pas des outils réglementaires nécessaires pour permettre aux autorités de lutter contre le commerce illicite.

## 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

La présente proposition concerne principalement les espèces africaines et du Moyen-Orient de la famille Trionychidae car ce sont les seules tortues à carapace molle dénuée de tout statut de protection et, de ce fait, celles qui encourent le plus grand risque et sont donc à protéger en priorité. Le commerce des espèces de tortues asiatiques connaît de fortes fluctuations, l'exploitation et le commerce passant d'une espèce à une autre chaque fois que : 1) une espèce se raréfie au point de ne plus être commercialement exploitable ; ou 2) une espèce fait l'objet d'une réglementation plus stricte et devient donc plus difficilement exploitable (Voir Fig. 1). L'inscription de ces espèces africaines à l'Annexe II est donc nécessaire pour garantir un commerce durable.

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

Le tableau ci-dessous énumère les instruments juridiques nationaux des Parties qui ont répondu à notre consultation ou participé, à la CoP17, à un Atelier de coordination entre les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Sénégal, 15-17 mars 2016).

Pays	Loi/Réglementation/Action	Année	Explication
Burkina Faso	Loi N° 003-2011 AN du 05 avril 2011 Portant Code Forestier	2011	Protection totale
République centrafricaine	Code de Protection de la faune Loi 84.045	1984 (actuellement en révision)	Protection intégrale
Congo	Arrêté du Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable sur les espèces complètement et partiellement protégées	2011	Protection intégrale
Côte d'Ivoire	Loi N° 94-44 du août 1994 modifiée par la Loi 65-255 1995 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse	1994 / 1995	Toutes les tortues d'eau douce et terrestres sont l'Annexe III autorisant la chasse, mais l'exercice de la chasse est interdit depuis 1974 (Arrêté 003/SEP/CAB)
Gabon	Décret N° 0164/PR/MEF	2011	Les tortues d'eau douce et les tortues terrestres ne sont pas protégées
Ghana	National Wildlife Act	1961	Protection contre le commerce. Également protection pour les tortues dans les sites RAMSAR
Guinée	La Législation Forestière et de Protection de la Faune	1999 (actuellement en révision 2016)	
Guinée-Bissau	Bulletin Officiel No 21/1980 et Législation sur la Faune 2010	1980, 2010	Protection totale
Libéria	Aucune loi		
Mali	Loi N° 95-031 Fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat	1995	Protection partielle ( <i>C senegalensis</i> et <i>T triungus</i> )
Mauritanie	Aucune loi ne protège les		

	tortues		
Niger	La Loi 98-07 du 29 Avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune.	1998	Protection intégrale
Nigéria	Endangered and Threatened Wildlife Species (Control of International Trade and Traffic) Amendment Act	2007 (en vertu de l'amendement de 2012)	Les tortues à carapace molle sont aussi en danger au Nigéria en raison de la fragmentation de l'habitat et de la pollution de l'eau. <i>Cylanorbis senegalensis</i> figure à l'Annexe I de la Loi de 2012. Cela indique que son commerce international est absolument interdit au Nigéria.
Sénégal	Code de la chasse et de la protection de la faune	1986	Protection totale
Sierra Leone	Wildlife Conservation Act	1972 (révisé 2015)	Toutes les tortues sont protégées. RAP-SL aucun commerce
Togo	Code Forestier Titre 4 – Régime de la faune sauvage. Un décret est en discussion	2008	Le décret protégera les tortues à carapace molle mais n'a pas encore été promulgué
Tchad	Loi 14/PR/2008 et Décret 380 pour application  Portant Régime des Forêts, de la Faune, et des Ressources Halieutique	2008	Permis exigé (prix dépend de l'utilisation de l'animal : commerciale, locale ou scientifique)
Iraq	Wildlife Protection Act No. 17	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Articles (1) et (2) et (3) et (4) protègent les animaux sauvages en tant que trésor national ; citoyens et organes officiels doivent les protéger et éviter de les chasser ou de les attaquer ; ils ne peuvent pas être prélevés à des seuls fins scientifiques.</li> <li>Seulement après l'obtention des approbations conformément aux dispositions de cette loi et à l'organisation de leurs terrains de chasse ; procédures pour l'octroi de permis de pêche récréative ; identification de les types d'animaux dont la capture est autorisée ; saisons d'interdiction de la chasse et de la pêche.</li> <li>• Selon l'Article (9), les contrevenants aux dispositions de cette loi et aux règlements qui en découlent sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans ou d'une amende d'un montant maximum de 3 trois millions de dinars (environ 2500 USD),</li> </ul>

Israël			<i>T. triunguis</i> est protégée par la législation nationale et ne peut être blessé, dérangé, capturé ou détenu en Israël. L'espèce est maintenue artificiellement à l'état sauvage.
Turquie	Land Hunting Law No. 4915		Les deux espèces ( <i>Re &amp; Tt</i> ) sont protégées par la juridiction turque. Leur commerce et leur abattage, et la perturbation de leurs habitats sont interdits. Le ministère des Forêts et des Eaux, la Direction générale de la conservation de la nature et des parcs naturels sont l'autorité suprême pour la protection de ces espèces et de leurs habitats. Différents responsables assument ces tâches dans les provinces.

## 7.2 Au plan international

*Trionyx triunguis* (population du Ghana) a été inscrite à l'Annexe III de la CITES de 1976 à 2007.

Vingt et une espèces de la famille Trionychidae sont actuellement inscrites aux Annexes CITES (Annexe I=6, Annexe II=16, Annexe III=0). L'Iraq œuvre à l'inscription de zones marécageuses telles que Houaizah, East Hammar, West Hammar et Central Marshes sur la liste du patrimoine mondial, laquelle sera mise aux voix à Istanbul en juillet 2016, afin de renforcer la protection de plusieurs espèces sauvages comme *Rafetus euphraticus* (A.O. Salman – MoE, comm. pers.). Il n'existe aucune autre forme connue de contrôle du commerce international ni d'autres mesures de gestion

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

La Turquie a élaboré un plan d'action national pour *Rafetus euphraticus* en raison de très faible nombre de spécimens adultes enregistré. À Dalyan (Turquie), la population de *T. triunguis* constitue une véritable attraction touristique, et le Trionyx bénéficie des mesures de protection des tortues marines en vigueur sur place. Le tourisme centré sur les tortues de Dalyan illustre parfaitement les stratégies de remplacement déjà en place pour les moyens d'existence, qui doivent cependant s'élargir (Y. Kasa - Pamukkale University, comm. pers.) Israël gère activement *T. triunguis* dans les réseaux fluviaux méditerranéens afin d'accroître la réussite de la nidification. Les travaux menés consistent à débarrasser les zones riveraines de la végétation envahissante pour faire de la place aux sites de nidification, et à clôturer les zones de nidification pour les protéger des prédateurs carnivores. En 2003, l'Autorité nationale israélienne des Parcs nationaux a commencé à transférer les populations de tortues africaines à carapace molle du bassin du Jourdain – où elles sont considérées comme envahissantes, surtout dans la Réserve naturelle de la vallée de la Houla, également site Ramsar – pour les réinstaller à proximité des cours d'eau méditerranéens afin d'y d'accroître les effectifs. Ce projet de transfert a certes réduit la taille de la population envahissante dans le bassin du Jourdain mais on ignore encore s'il a eu une influence quelconque sur la taille de la population ciblée dans les cours d'eau méditerranéens (S. Nemtsov & D. Milstein – INPA, comm. pers.).

### 8.2 Surveillance continue de la population

Il n'existe que très peu de suivi de la population des espèces africaines de tortues à carapace molle. Celles-ci, contrairement aux tortues d'eau douce à carapace dure, ne sortent généralement pas de l'eau, ce qui les rend plus difficiles à localiser. La présence de *Rafetus euphraticus* a néanmoins été observée par des spécialistes de la biodiversité du ministère de l'Environnement dans nombre de zones marécageuses d'Iraq, notamment des sections de rivières utilisées pour la pisciculture (A.O. Salman – MoE, comm. pers.).

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

Aucune connue, car sur les six espèces figurant dans la présente proposition, aucune n'est soumise à des mesures de contrôle CITES (voir Tableau 1).

#### 8.3.2 Au plan interne

Certaines espèces sont protégées à l'échelon de l'État et de la province de l'aire de répartition (voir Section 7.1 Instruments juridiques, National). Toutefois, la protection nationale s'avère inadéquate pour le contrôle de la pression de prélèvement due au commerce international. *Trionyx triunguis* a été classée comme étant En danger critique d'extinction (C2a) au niveau local par Israël dans son Livre rouge (Dolev & Perevolotsky, 2004).

### 8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

L'élevage (commercial) de tortues à grande échelle peut alléger quelque peu la pression sur les populations sauvages ; c'est le cas pour *Pelodiscus sinensis* qui est exclue de la présente proposition. Néanmoins, certains élevages en captivité s'appuient lourdement sur une parentèle sauvage ou devraient s'attacher davantage à la gestion sur le plan génétique et au confinement pour éviter de contaminer les populations sauvages par des maladies ou une pollution génétique, ou de les mettre en concurrence avec des espèces exogènes. Pour les espèces africaines concernées par la présente proposition, il existe un nombre restreint d'élevages en captivité, destinés plutôt à établir des colonies de sécurité qu'à une production commerciale.

#### 8.4.1 Programmes d'élevage :

La *Turtle Survival Alliance* (TSA), créée en 2001 et qui était à l'origine une équipe spéciale officielle de l'UICN-GSTTTED, est désormais une ONG indépendante. La TSA s'occupe de la gestion de l'élevage et de la prévention de l'extinction des tortues par des programmes internationaux d'élevage dans les pays de l'aire de répartition (établissement de colonies de sécurité in situ/ex situ). Elle gère des programmes dans le monde entier (<http://turtlesurvival.org/>). Au Sénégal, en collaboration avec le TSAR Africa / African Chelonian Institute, des efforts préliminaires sont entrepris pour établir des colonies de sécurité *ex situ* pour *Trionyx triunguis* (<http://www.turtlesurvival.org/blog/1/287>) et *Cyclanorbis elegans* (<http://africanchelonian.org/projects/nubian-flapshell-turtle-survival/>).

#### 8.4.2 Individus :

Il existe, à travers le monde, des centaines d'éleveurs/amateurs individuels qui élèvent avec succès les espèces de tortues mentionnées dans la présente proposition. À notre connaissance, ces animaux ne sont toutefois pas nécessairement utilisés pour préserver les spécimens sauvages. L'élevage individuel présente aussi des risques de complications liés à la pollution génétique et aux maladies provenant de l'élevage qui pourraient contaminer les populations sauvages.

#### 8.4.3 Fermes :

Les tortues à carapace molle grandissent et se reproduisent plus rapidement que les espèces à carapace dure, alors que l'on peut en tirer des prix au kilo semblables ou plus élevés. L'élevage de tortues à carapace molle représente donc une part de marché plus importante (AC19 Doc.15.2 [Rev.1]). L'un des grands dangers de l'élevage en captivité à des fins commerciales est que les éleveurs sont toujours à la recherche de reproducteurs sauvages, étant donné que la capacité de reproduction des tortues élevées en captivité diminue fortement au fil des générations (Shi H. T. et al, 2007). Il n'existe aucun élevage connu de tortues à carapace molle en Afrique.

### 8.5 Conservation de l'habitat

Plusieurs espèces de tortues Trionychidae sont les bénéficiaires passives des aires protégées établies pour la conservation d'autres espèces comme les oiseaux d'eau, les éléphants, etc. Au

Gabon, la présence de *Cycloderma aubryi* et *Trionyx triunguis* a été enregistrée respectivement dans un et deux parcs nationaux, mais ces espèces sont certainement présentes dans d'autres réserves (Pauwels et Maran, 2007).

En Iraq, des réglementations datant de 2014 protègent des étendues de terres dans des réserves naturelles, afin de préserver leur biodiversité et leur durabilité environnementale, et d'éviter que le développement économique et social épuise les ressources naturelles et compromette l'avenir des générations futures. (A.O. Salman – MoE, comm. pers.).

#### 9. Information sur les espèces semblables

Les espèces africaines et moyen-orientales de la famille Trionychidae ont une apparence semblable aux espèces asiatiques (par ex., *Cyclanorbis* & *Cycloderma* d'Afrique par rapport à *Lissemys* d'Asie), et peuvent donc se substituer aux espèces régionales dans le commerce international – alimentation, médicaments, approvisionnement de l'aquaculture animaux de compagnie. En raison des similitudes qui existent quant à leur vulnérabilité biologique et à leur utilisation par le commerce international, la présente proposition considère que les espèces restantes doivent être incluses par la CITES au niveau supérieur des taxons selon l'Annexe 2a, Critère B.

Deux autres espèces de tortues peuvent être confondues avec des membres de la famille des Trionychidae car elles possèdent aussi un cuir épais en guise de carapace. *Dermodochelys coriacea* (tortue luth, inscrite à l'Annexe I depuis 1977) est facile à distinguer des tortues à carapace molle du fait de sa taille (c'est nettement la plus grande tortue du monde), des sept crêtes longitudinales se trouvant sur sa carapace, et de sa présence exclusivement en milieu marin. *Carettochelys insculpta* (tortue à nez de cochon), inscrite à l'Annexe II depuis 2005) possède 2 griffes aux pattes avant (les tortues à carapace molle en ont 3), sa face plus plate aplatie et son nez en trompe évoquent le groin du cochon, sous sa peau veloutée, il possède une carapace en os dont le bord est complètement rigide, et n'est présente qu'en Australie (pas de Trionychidae en Australie), en Indonésie et en Papouasie Nouvelle-Guinée.

#### 10. Consultations

Des lettres de consultation ont été envoyées aux 42 pays de l'aire de répartition et ont reçu les réponses suivantes concernant les Trionychidae (pour les espèces présentes dans le pays). Les informations fournies par voie de consultation ont, le cas échéant, été intégrées à la présente proposition.

Gabon : le Gabon soutient l'inscription à l'Annexe II de ces deux espèces et de l'autre espèce figurant ici.

Iraq : l'Iraq a fourni des renseignements sur la biologie, la conservation, et le statut juridique de *Rafetus euphraticus*. L'Iraq soutient l'inscription de *R. euphraticus* à l'Annexe II de la CITES pour garantir sa préservation et sa présence dans le milieu aquatique iraquien.

Israël : Israël a fourni des données sur les mesures prises en matière de commerce, de protection et de gestion en faveur de *Trionyx triunguis* (seule espèce présente dans ce pays). Israël serait heureux de soutenir une inscription à l'Annexe II que, selon lui, sera bénéfique à cette espèce importante.

Nigéria : Les tortues à carapace molle sont également en danger au Nigéria en raison de la fragmentation de l'habitat et de la pollution des eaux. *Cyclanorbis Senegalensis* est inscrite à l'Annexe I de la loi nigérienne de 2012 sur les espèces sauvages, ce qui implique que le commerce international de l'espèce est absolument interdit. L'organe de gestion soutient par conséquent sans réserve la proposition de conférer un niveau de protection plus élevé aux espèces africaines de tortues à carapace molle.

Turquie : La Turquie a fourni des enseignements sur la biologie, la conservation, et le statut juridique de ses tortues à carapace molle. Ce pays a recommandé que les populations de *Rafetus euphraticus* et de *Trionyx triunguis* populations soient classées dans la catégorie « En danger critique d'extinction » car le risque d'extinction pour ces espèces à l'état sauvage est extrêmement élevé dans un avenir immédiat. La Turquie soutient cette proposition.

En plus des lettres de consultation, un atelier de Coopération sur la CoP17 de la CITES a été organisé entre les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale au Sénégal du 15 au 17 mars 2016. Tous les pays participants (Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo,) sont convenus unanimement de soutenir la présente proposition à la CoP17.

## 11. Remarques supplémentaires

### **Exclusions :**

Le genre *Apalone* (c'est-à-dire, trois espèces) est exclu de la présente proposition. Le commerce d'Apalone a augmenté depuis 2001 (Fig. 1). Toutefois, ce genre est indigène aux États-Unis d'Amérique, pays qui a récemment proposé de l'inscrire à l'Annexe III.

*Pelodiscus sinensis* est aussi exclue de la présente proposition en raison des très nombreux élevages dont elle fait l'objet en Chine. Vu l'importance de cet élevage, le risque que le prélèvement de spécimens sauvages de cette espèce ou de couples pour la reproduction ferait peser sur sa conservation est estimé peu préoccupant (voir Point 8.4 pour plus de précision ; Shi et al, 2007 ; Shi et al, 2008).

Tous les autres Trionychidae sont exclus de la présente proposition du fait qu'ils sont déjà inscrits aux annexes CITES, la plupart ayant été inscrits lors de la CoP16 (CoP16 Prop 38, 2013 ; Tableau 1).

### **Information UICN :**

Cinq des dix espèces de tortues à carapace molle dont le transfert ou l'inscription aux Annexes CITES ont été proposées sont la catégorie Menacée pour examen dans le contexte de la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN, selon un atelier sur la Liste rouge tenu en 2013 et selon une évaluation de l'Autorité pour la Liste rouge. Une espèce est En danger critique d'extinction, une autre En danger, trois espèces sont Vulnérable, et une espèce n'a pas été évaluée. Voir le Tableau 1 pour la liste complète du classement UICN.

### **Ateliers/Congrès internationaux :**

Un atelier sur la Liste rouge a été organisé à Lomé, Togo, en 2013, par le Groupe CSE/UICN de spécialistes des tortues terrestres et d'eau douce afin d'évaluer l'état de conservation des tortues terrestres et des tortues d'eau douce en Afrique subsaharienne. Étaient présents 22 spécialistes des chéloniens venus de toute l'Afrique et au-delà, y compris les représentants d'au moins 9 pays africains. Cet atelier visait à évaluer l'état de toutes des 43 espèces de tortues terrestres et d'eau douce de la région figurant sur la Liste rouge de l'UICN, et à définir les mesures de conservation prioritaires à prendre pour garantir leur survie. Parmi les recommandations émises par l'atelier figurent la mise à jour du statut CITES des tortues et, en particulier, la nécessité de conférer un niveau de protection plus élevé aux tortues à carapace molle.

## 12. Références

- AC25 Doc. 19. 2011. Application de la Décision 14.128 : Étude des progrès de la conservation et du commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce d'Asie inscrites aux annexes CITES. <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/ac/25/F25-19.pdf>
- Bate, D.M.A. (1934). XLVIII. Two additions to the Pleistocene cave-fauna of Palestine (Trionyx and Crocodilus). *Journal of Natural History* 14.82:474-478.
- Berthon, R., Erdal, Y.S., Mashkour, M. and Kozbe, G. 2016. Buried with turtles: the symbolic role of the Euphrates soft-shelled turtle (*Rafetus euphraticus*) in Mesopotamia. *Antiquity*, 111-125
- Bonin, F., Devaux, B. & Dupré, A. 2006. *Turtles of the World*. English translation by P.C.H. Pritchard. Johns Hopkins University Press, 416 pp.
- Branch, B. 1998. *Field Guide to the Snakes and Other Reptiles of Southern Africa*. Ralph Curtis Publishing, Florida. 368 pp.
- Broadley, D.G. and Sachsse, W. 2011. *Cycloderma frenatum* Peters 1854 – Zambezi Flapshell Turtle, Nkhasi. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B., and Mittermeier, R.A. (Eds.). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group*. Chelonian Research Monographs No. 5, pp. 055.1–055.5, doi:10.3854/crm.5.055.frenatum.v1.2011, <http://www.iucn-tftsg.org/cbftt>
- Cheung, S.M., and D. Dudgeon. 2006. Quantifying the Asian turtle crisis: markand surveys in southern China, 2000-2003. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, Vol. 16: 751-770.

- Congdon, J. D., A. E. Dunham, and R. C. van Loben Sels. 1993. Delayed sexual maturity and demographics of Blanding's turtles (*Emydoidea blandingii*): implications for conservation and management of long-lived organisms. *Conservation Biology*. 7:826-833.
- CoP16 Prop 38, 2013. Inclusion de *Aspideretes leithii*, *Dogania subplana*, *Nilssonina formosa*, *Palea steindachneri*, *Pelodiscus axenaria*, *P. maackii*, *P. parviformis*, et *Rafetus swinhoei* à l'Annexe II et transfert de *Chitra chitra* et *C. vandijki* de l'Annexe II à l'Annexe I. <https://cites.org/fra/cop/16/prop/F-CoP16-Prop-38.pdf>
- Dolev, A., & Perevolotsky, A. (2004). *Vertebrates in Israel: the Red Book*. Published by the Israel Nature and Parks Authority and the Society for Protection of Nature in Israel.
- Ernst, C. H., and R. W. Barbour. 1989. *Turtles of the World*. Smithsonian Institution Press, Washington, D.C. and London. 313 pp.
- Ernst, C.H. and Lovich, J.E. 2009. *Turtles of the United States and Canada*. Second edition. Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Fritz, U. & Havaš, P. (2007): Checklist of Chelonians of the World. – *Vertebrate Zoology*, 57(2): 149-368. Dresden. ISSN 1864-5755 [without its appendix ; for Testudines for species and family names – with the exception of the retention of the following names *Mauremys iversoni*, *Mauremys pritchardi*, *Ocadia glyphistoma*, *Ocadia philippeni*, *Sacalia pseudocellata*]
- Ghaffari H., E. Taşkavak & M. Karami (2008): Conservation status of the Euphrates Softshell Turtle, *Rafetus euphraticus*, in Iran. – *Chelonian Conservation and Biology*, 7: 223–229.
- Gramentz, D. 1999. Schwere Zeiten für Reptilien in Gabun. *Elaphe*, 7: 57–61.
- Gramentz, D. 2008. African Flapshell Turtles – The Genera *Cyclanorbis* and *Cycloderma*. *Frankfurter Beiträge zur Naturkunde* 34: 1-191. Edition Chimaira, Frankfurt am Main. ISBN 978-3-89973-463-8.
- Horne, Brian H., Colin M. Poole and Andrew D. Walde (eds). 2012. *Conservation of Asian Tortoises and Freshwater Turtles: Setting Priorities for the Next Ten Years. Recommendations and Conclusions from the Workshop in Singapore, February 21-24, 2011*.
- Luiselli, L. & Akani, G. C., 2003. An indirect assessment of the effects of oil pollution on the diversity and functioning of turtle communities in the Niger Delta, Nigeria. *Animal Biodiversity and Conservation*, 26.1: 57–65
- Maran, J. 2002. Les Tortues continentales du Gabon. *La Tortue* 58/59: 46-67.
- Maran, J. et O.S.G. Pauwels. 2005. État des connaissances sur les tortues continentales du Gabon : distribution, écologie et conservation. *Bulletin de l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique*, 75: 47-60.
- Maran, J. et O.S.G. Pauwels. 2009. Nouvelles observations sur la distribution des tortues de la République du Congo. *Chéloniens*, 13: 12-36.
- Mediterranean Red-List Assessment, 2006. *Rafetus euphraticus* (Daudin, 1802). IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group's Red-Listing workshop in Crete April 2006
- Moll, D., and E.O. Moll. 2004. *The ecology, exploitation, and conservation of river turtles*. Oxford University Press. New York, NY. 393pp.
- Pauwels, O.S.G. and J. Maran. 2007. Occurrence of tortoises and freshwater turtles (Pelomedusidae, Testudinidae and Trionychidae) in the national parks of Gabon – 2006 status of knowledge. *Turtle and Tortoise Newsletter*, 10: 21-26.
- Robin des Bois, 2014. *Tortoises and Freshwater Turtles. On the Trail: Information and analysis bulletin on animal poaching and smuggling #6 1 Jul to 30 Sept, 2014* ([http://www.robindesbois.org/english/animal/ON\\_THE\\_TRAIL\\_6.pdf](http://www.robindesbois.org/english/animal/ON_THE_TRAIL_6.pdf)).
- Shi, H, Parham, James F., Lau, M., Chen, T.-H. 2007. "Farming endangered turtles to extinction in China", *Conservation Biology* 42 (1): 5–6.
- Shi H.T., Parham, J.F., Fan Z., Hong M., and Yin F. 2008. Evidence for the massive scale of turtle farming in China. *Oryx*, Vol. 42(1): 147-150. doi:10.1017/S0030605308000562
- Spawls S., K. Howell, R. Drewes, and J. Ashe. 2002. *A Field Guide to the Reptiles of East Africa: Kenya, Tanzania, Uganda, Rwanda, Burundi*. Academic Press, London. 543pp.
- Turkozhan, O. 2008. *Trionyx triunguis*: the Nile softshell turtle. *Reptilia* 16-23.

- Turtle Conservation Coalition [Rhodin, A.G.J., Walde, A.D., Horne, B.D., van Dijk, P.P., Blanck, T., and Hudson, R. (Eds.)]. 2011. *Turtles in Trouble: The World's 25+ Most Endangered Tortoises and Freshwater Turtles—2011*. Lunenburg, MA: IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group, Turtle Conservation Fund, Turtle Survival Alliance, Turtle Conservancy, Chelonian Research Foundation, Conservation International, Wildlife Conservation Society, and San Diego Zoo Global, 54 pp.
- Turtle Taxonomy Working Group [van Dijk, P.P., Iverson, J.B., Shaffer, H.B., Bour, R., and Rhodin, A.G.J.]. 2014. *Turtles of the world, 7<sup>th</sup> edition: annotated checklist of taxonomy, synonymy, distribution, and conservation status*. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B., and Mittermeier, R.A. (Eds.). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group*. Chelonian Research Monographs No. 5, pp. 000.165–000.242, doi:10.3854/crm.5.000.checklist.v4.2011, <http://www.iucn-tftsg.org/cbftt/>.
- University of Florida (2012, September 25). River turtle species in Missouri still suffers from past harvesting, study finds. *ScienceDaily*. Retrieved September 27, 2012, from <http://www.sciencedaily.com/releases/2012/09/120925171710.htm>
- Zhou Z., and Jiang Z. 2008 Characteristics and Risk Assessment of International Trade in Tortoises and Freshwater Turtles in China. *Chelonian Conservation and Biology*, 7(1): 28–36

Tableau1. Table showing current CITES and proposed CITES status for all Trionychidae species world-wide.

Trionychidae considered in this proposal						
Common Name	Scientific Name	Range States	Current CITES Status	Proposed Position	IUCN Status	Note
Nubian Flapshell Turtle	<i>Cyclanorbis elegans</i>	BJ CM CF TD ET GH NG SD TG	Non CITES	Appendix II	NT (1996) <i>draft CR</i>	Red-List evaluation Togo 2013
Senegal Flapshell Turtle	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	BJ BF CM CF TD CD ET GA GM GH GW CI ML MR NG SN SD TG	Non CITES	Appendix II	NT (1996) <i>draft VU</i>	Red-List evaluation Togo 2013
Aubry's Flapshell Turtle	<i>Cycloderma aubryi</i>	AO CF CD CG GA	Non CITES	Appendix II	Not Listed <i>draft VU</i>	Red-List evaluation Togo 2013
Zambezi Flapshell Turtle	<i>Cycloderma frenatum</i>	ML MZ TZ ZM ZW	Non CITES	Appendix II	LR/NT (1996) <i>draft not evaluated</i>	Red-List evaluation Togo 2013 not evaluated
African Softshell Turtle	<i>Trionyx triunguis</i>	AO BJ CM TD CD CG EG GQ ER ET GA GM GH GN GW IL CI KE LB LR MR NA NE NG SN SL SO SD SY TZ TG TR UG	Non CITES (formerly App III from 1976 to 2007 – Ghana)	Appendix II	Not Listed <i>draft VU</i>	Red-List evaluation Togo 2013
Euphrates Softshell Turtle	<i>Rafetus euphraticus</i>	IR IQ SY TR	Non CITES	Appendix II	EN (1996), <i>draft EN</i>	Red-List Authority evaluation
Status of other Trionychidae not considered in this proposal						
Florida Softshell Turtle	<i>Apalone ferox</i>	US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Excluded – US App III in progress
Midland Softshell Turtle	<i>Apalone mutica</i>	US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Excluded – US App III in progress
Spiny Softshell Turtle	<i>Apalone spinifera</i>	CA MX US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Excluded – US App III in progress
Asian Narrow-headed Softshell	<i>Chitra chitra</i>	ID MY TH	Appendix I	Excluded from this proposal	CR (2000), <i>draft CR</i>	No change

Burmese Narrow-headed Softshell	<i>Chitra vandijki</i>	MM	Appendix I	Excluded from this proposal	NE, draft CR	No change
Indian Softshell Turtle	<i>Nilssonina (Aspideretes) gangetica</i>	AF BD IN NP PK	Appendix I	Excluded from this proposal	VU (2000), draft EN	No change
Indian Peacock Softshell Turtle	<i>Nilssonina (Aspideretes) hurum</i>	BD IN NP PK	Appendix I	Excluded from this proposal	VU (2000), draft EN	No change
Black Softshell Turtle	<i>Nilssonina (Aspideretes) nigricans</i>	BD IN	Appendix I	Excluded from this proposal	EW (2002), draft CR	No change
Asiatic Softshell Turtle	<i>Amyda cartilaginea</i>	BN KH IN ID LA MY MM SG TH VN	Appendix II	Excluded from this proposal	VU (2000)	No change
Indian Narrow-headed Softshell	<i>Chitra indica</i>	BD IN NP PK	Appendix II + Zero quota	Excluded from this proposal	EN (2000), draft EN	Zero quota until reviewed by AC from CoP16
Malayan Softshell Turtle	<i>Dogania subplana</i>	ID,MY,MM,PH,SG	Appendix II	Excluded from this proposal	LR/LC (2000), draft LC	No change
Sri Lankan Flapshell Turtle	<i>Lissemys ceylonesis</i>	LK	Appendix II	Excluded from this proposal	NE	No change
Indian Flapshell Turtle	<i>Lissemys punctata</i>	BD IN MM NP PK	Appendix II	Excluded from this proposal	LC (2000), draft LC	No change
Burmese Flapshell Turtle	<i>Lissemys scutata</i>	MM TH	Appendix II	Excluded from this proposal	DD (2000), draft NT	No change
Leith's Softshell Turtle	<i>Nilssonina (Aspideretes) leithii</i>	IN	Appendix II	Excluded from this proposal	VU (2000), draft CR	No change
Burmese Peacock Softshell	<i>Nilssonina formosa</i>	MM	Appendix II	Excluded from this proposal	EN (2000), draft CR	No change
Wattle-necked Softshell Turtle	<i>Palea steindachneri</i>	CN, LA, VN,MU,US	Appendix II	Excluded from this proposal	EN (2000), draft EN	No change
Striped New Guinea Softshell Turtle	<i>Pelochelys bibroni</i>	ID,PG	Appendix II	Excluded from this proposal	VU (2000), draft VU	No change
Northern New Guinea Softshell Turtle	<i>Pelochelys signifera</i>	ID,PG	Appendix II	Excluded from this proposal	NE, draft DD	No change

Hunan Softshell Turtle	<i>Pelodiscus axenaria</i>	CN	Appendix II	Excluded from this proposal	NE, draft DD	No change
Northern Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus maackii</i>	CN KR KP RU	Appendix II	Excluded from this proposal	NE, draft DD	No change
Lesser Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus parviformis</i>	CN VN	Appendix II	Excluded from this proposal	NE, draft DD	No change
Swinhoe's Giant Softshell Turtle	<i>Rafetus swinhoi</i>	CN VN	Appendix II	Excluded from this proposal	CR, draft CR	No change
Asian Giant / Cantor's Giant Softshell	<i>Pelochelys cantorii</i>	KH,CN,IN, ID,LA,MY,MM, PH,SG,TH,VN	Appendix II	Excluded from this proposal	EN (2000), draft CR	No change
Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus sinensis</i>	CN HK VN JP	Non CITES	Excluded from this proposal	VU (2000), draft VU or EN	Mass Farm Production

Figure 1. Effects of CITES Actions: Exports by Specimen numbers (Credit: IUCN Tortoise et Freshwater Turtle Specialist Group ; CITES CoP15).

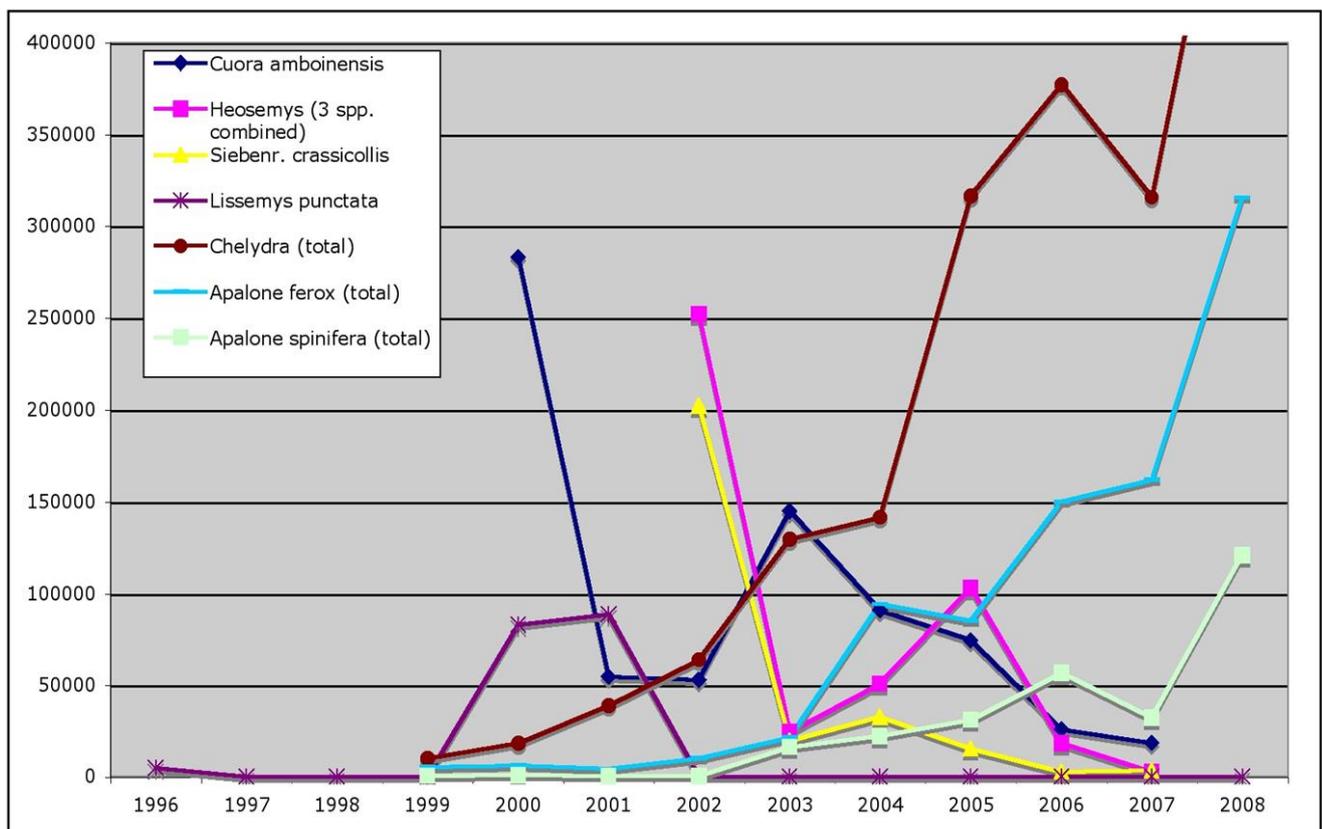


Figure 2. Comparison of reproductive output of a North American Snapping turtle to Managed North American Game Species: Bear, Moose, et Deer [Credit Ron Brooks Co-Chair of OMSTARRT (Ontario Multi-Species of Turtles At Risk Recovery Team)].

**General comparison of reproductive potential among big-game species in Ontario**

Year	Snapping Turtle	Black Bear	Moose	White-tailed Deer
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
17		= 25	= 681	= 912

Note this chart does not take mortality into consideration.

This chart was developed by the OMNR Black Bear Technical Team in 2005 based on an original idea by George Kolenosky.

Snapping Turtle column was added by the Ontario Multi-Species Turtle Recovery Team in 2008.

Please note that up to 1400 eggs need to be laid by a snapping turtle before one offspring reaches maturity. This may not occur until year 50.

= young of the year      = sexually immature      = sexually mature